

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Rue de Wambrechies Annexe 1

Le Maire de Verlinghem,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°2024-154 en date du 18/10/2024

CONSIDÉRANT que les travaux sont toujours en cours

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2024-154 du 18/10/2024, portant réglementation de la circulation Rue de Wambrechies Annexe 1 (Verlinghem), sont prorogées jusqu'au 15/12/2024.

Fait à Verlinghem, le 14 novembre 2024

Le Maire de Verlinghem

Thierry BONTE



DIFFUSION:

TNRV

- SDIS Prévision Lomme
- DEVERRA
- Gendarmerie Quesnoy-sur-Deûle
- Concessionnaire NOREADE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le
Thierry BONTE, Maire.

18 NOV. 2024

Affiché du

au

